



PAYS DE LA LOIRE



De nombreuses plantes
exotiques envahissent rivières,
marais et plans d'eau

Ne contribuez pas à leur propagation !



1 D'OU VIENNENT-ELLES ?

La plupart des plantes exotiques ont été introduites soit par le biais des nombreux échanges internationaux, soit de manière volontaire à partir de pays tels que l'Amérique du Sud, le Japon ou le Canada.

Ces plantes, souvent vendues pour leurs qualités ornementales, agrémentent les bassins et les aquariums.

Celles-ci sont disséminées dans les milieux naturels par de nombreuses actions :

- > La vidange des aquariums dans le milieu aquatique
- > La cueillette, la transplantation, la manipulation des plantes
- > Le passage des bateaux et des animaux dans les herbiers
- > La réalisation de travaux sans précaution

En raison des nombreuses interconnexions des milieux aquatiques et du fort potentiel de colonisation de ces plantes, toutes les voies d'eau à l'échelle d'un bassin versant peuvent être envahies.

La commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel des jussies sont interdites par l'arrêté interministériel du 2 mai 2007. Ce n'est pas encore le cas pour les autres plantes exotiques envahissantes : ne contribuez pas à leur dissémination.

2 QUELS SONT LES PROBLÈMES ENGENDRÉS ?

Des conséquences pour le milieu

- > Diminution de la biodiversité locale
- > Altération de la qualité de l'eau (réduction du taux d'oxygène, apports de matières organiques, risque de favoriser les proliférations de cyanobactéries)
- > Accélération du comblement et de l'envasement

Des conséquences pour les usages

- > Entrave à la pratique de la pêche et chasse au gibier d'eau
- > Difficultés pour la navigation et les loisirs nautiques
- > Obstruction des captages d'eau superficielle

Des conséquences économiques

- > La gestion de ces plantes exotiques envahissantes nécessite d'importants moyens financiers. Les interventions coûtent cher et doivent être renouvelées fréquemment.



Photo : Comité des Pays de la Loire



Fédération de pêche 44



Syndicat Eden

3 LES RECONNAITRE :

Les Jussies (*Ludwigia* spp.)

Les Jussies présentes en France correspondent à 2 taxons : *Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*. Elles ont des feuilles alternes, immergées, flottantes ou émergées, arrondies ou allongées, à nervuration visible, pouvant atteindre une dizaine de cm de longueur.

Les tiges s'étendent sur l'eau, le sol ou sont érigées. Elles ont de grandes fleurs jaunes.

Elles produisent des fruits et des graines (au moins pour *Ludwigia peploides*), certaines graines pouvant germer.

Leur enracinement est puissant avec des racines adventives (le long de la tige) et des racines « aérifères ». Cette plante peut s'installer de + 0,8 à - 3 m et créer des herbiers denses jusqu'à environ 2 m de profondeur et se développer en herbiers monospécifiques sur de grandes superficies.

Des cas de forme terrestre de la Jussie ont été repérés sur des prairies humides.



Photo : Syndicat du Don



Photo : Comité des Pays de la Loire

Les Elodées (*Elodea* spp.)

Deux espèces d'Elodées sont largement répandues en France. Elles présentent des feuilles tout au long des tiges attachées par trois (verticillées) :

- *Elodea canadensis*, aux feuilles ovales de moins de 1 cm de longueur, assez rigides (Photos ci-contre).

- *Elodea nuttallii*, aux feuilles allongées pouvant dépasser 1 cm de longueur, souples, souvent recourbées vers l'arrière, se répand actuellement plus rapidement à la faveur de l'eutrophisation des cours d'eau.



Photo : Comité des Pays de la Loire



Photo : Syndicat de la Chère

Comment agir ?

Prévenir et s'informer le plus rapidement possible auprès de vos contacts départementaux.

S'assurer de l'identification des espèces présentes.

Beaucoup d'espèces peuvent être confondues avec des espèces indigènes.

Contacter la structure compétente la plus proche pour avoir des conseils afin de bien réaliser votre chantier.

Un chantier mal réalisé provoque bien souvent une dissémination de la plante et sa plus forte présence l'année suivante.

Si une intervention est nécessaire :

- Intervenir aussi tôt que possible dans l'année avant un développement trop important des herbiers.
- Choisir la méthode selon le site, l'espèce concernée et le type d'herbier.
- Prendre les précautions nécessaires :
 - mettre un filet en amont et aval du chantier,
 - mettre les déchets sur une bâche en haut de berge (hors d'eau) de façon temporaire avant transport pour un stockage ou une élimination finale (plate forme de compostage agréée...),
 - nettoyer le matériel d'enlèvement et de transport, etc.
- Attention : il est fortement déconseillé d'utiliser des produits phytosanitaires. Leur usage étant réglementé en milieux humides, avant toute utilisation, renseignez-vous auprès des services chargés de la Police de l'eau (DDAF, DDE) et du SRPV (Service Régional de Protection des Végétaux).

Retrouvez la liste des espèces exotiques envahissantes de notre région avec leur description ainsi que le Guide Technique (téléchargeable) sur le site Internet de la DIREN des Pays de la Loire : www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr

Des informations complémentaires sont disponibles sur le portail Internet du Forum des Marais Atlantiques : www.forum-marais-atl.com/plantes_env/



Photos : Agracampus



Le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)

Myriophyllum aquaticum est une espèce amphibie aux tiges rampantes à la surface des eaux ou érigées, d'un diamètre pouvant atteindre 5 mm, aux feuilles verticillées par 4 à 6, rigides et pennées (c'est-à-dire formées de segments filiformes de part et d'autre de la nervure principale, comme une plume) pouvant dépasser 3 cm de longueur. L'extrémité de ses tiges est toujours émergée.

Photo : Fédération de pêche 85



Photo : Alain Dubarne

Le Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)

Lagarosiphon major présente des feuilles très recourbées vers l'arrière donnant un aspect frisé et installées en spirale le long de la tige. Elles mesurent environ 1 cm de longueur.

Photo : Alain Dubarne



L'Egéria (*Egeria densa*)

Egeria densa présente des feuilles verticillées souvent par 4 à 5, rigides et allongées, pouvant mesurer plus de 5 mm de largeur et 3 cm de longueur. Ses tiges peuvent présenter des racines adventives aux nœuds des tiges.



Photo : Fédération de pêche 85

4.1 UNE COORDINATION RÉGIONALE

POURQUOI ?

Pour répondre aux collectivités confrontées à cette problématique, un **comité régional** a été créé en 2001 sous l'égide de la DIREN des Pays de la Loire.

Ce comité réunit des représentants du monde scientifique et associatif ainsi que des services de l'Etat, des établissements publics et des collectivités.

DES OBJECTIFS MULTIPLES ET DES ACTIONS COORDONNEES

1 – Disposer d'une connaissance actualisée de l'état d'invasion en Pays de la Loire.

Des cartes régionales sont disponibles sur www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr (Rubrique « Eaux et milieux aquatiques »). Elles sont élaborées sur la base des données fournies par les têtes de réseaux départementaux.

2 – Développer la connaissance des phénomènes de prolifération et l'analyse des moyens de contrôle et de gestion (efficacité et conséquences sur le milieu).

Le Guide technique « Gestion des plantes exotiques envahissantes » est actualisé régulièrement.

3 – Développer la communication et l'information.

4 – Promouvoir la formation.



Guide Technique
« Gestion des plantes envahissantes »



Carte de répartition de la Jussie
Année 2004

4.2

SI VOUS CONSTATEZ LA PRÉSENCE DE CES PLANTES

Vos contacts en
Loire Atlantique...

SBV GrandLieu 
St Philbert de Grand Lieu
Tél : 02 40 78 09 17

SIA Sèvre Nantaise & Maine 
Vertou
Tél : 02 40 34 07 81

SIVOM Loire & Goulaine **3**
Haute-Goulaine
Tél : 02 40 54 55 50

SIABV Don 4
Nozay
Tél : 02 40 79 51 46/47

SMABV Chère  5
Derval
Tél : 02 40 07 75 37

EDEN (Erdre) 6
Nantes
Tél : 02 40 48 24 42

PNR de Brière 7
Saint-Joachim
Tél : 02 40 91 68 68

Pour les autres zones
Contactez...

Fédération de Pêche
fede.peche44@club-internet.fr
Tél : 02 40 73 62 42

Conseil Général
Tél : 02 40 99 14 48

FDGDON
Tél : 02 40 36 83 03

La coordination départementale s'organise autour des actions suivantes :

Cachet de la structure locale

